



ASSEMBLÉE NATIONALE

29^{ème} édition du Parlement des enfants

PROPOSITION DE LOI

visant à

« protéger les mineurs contre les dangers des réseaux sociaux

présentée par

la classe de CM2 de l'école élémentaire Hervé Bazin

Adresse de l'établissement :

EPU Hervé Bazin 4 rue Hervé Bazin – 45750 SAINT PRYVE SAINT MESMIN

Académie : ORLÉANS-TOURS

Circonscription : 1^{re} circonscription du Loiret

Député/Députée : Stéphanie Rist/Marie-Philippe Lubet

EXPOSÉ DES MOTIFS

Nous sommes 29 élèves dans notre classe et 17 enfants possèdent déjà un téléphone portable et 5, au moins, sont sur les réseaux sociaux.

Nous constatons que beaucoup d'enfants reçoivent à l'entrée au collège un téléphone portable.

Ils installent des réseaux sociaux et des jeux en ligne sans autorisation ; réseaux et jeux qui ne sont pas de leur âge.

Certains n'ont pas de contrôle parental sur leur téléphone, leur tablette, ça peut être dangereux.

Les mineurs sont souvent confrontés à des images et des vidéos choquantes et inappropriées pour leur âge. Il y a aussi des personnes qui communiquent avec nous et qui se font passer pour d'autres personnes.

Nous pouvons être victime de cyber-harcèlement sur les réseaux sociaux. (des insultes, des messages donnant des rendez-vous...).

Certains enfants peuvent devenir hyper addict et la difficulté est de s'arrêter.

Il est donc important de trouver des solutions de protection et de prévention.

Article 1^{er}

Afin de prévenir des dangers et de l'addiction possible sur les réseaux sociaux, un numéro spécial est créé pour un contact rapide et sécurisé auprès de psychologues. Les interventions de ces personnes concernent les risques et dangers des réseaux sociaux et entrent dans les programmes dès le CM1.

Article 2

Une bande dessinée est créée expliquant les risques possibles sur les réseaux. Un jeu de l'oie autour des addictions et des risques sur les réseaux sociaux est envoyé dans toutes les écoles.

Article 3

La reconnaissance faciale et une pièce d'identité sont obligatoires pour accéder à certaines applications, réseaux sociaux ou internet. Des campagnes d'informations sensibilisent les parents sur les risques encourus par leurs enfants.

Article 4

Un réseau social spécialisé pour les enfants est mis en place (avec un « format Kids » comme youtube Kids). Pour assurer la sécurité des mineurs, l'accès à tout réseau est soumis à un code et un contrôle parental.